

## LA PS DE PARIS DANS LA PREVENTION DE LA RADICALISATION

Valeurs républicaines,  
laïcité et prévention  
des dérives radicales  
dans le champ du travail social

Michel THIERRY

« Il est important que les hommes comprennent par eux-mêmes les raisons pour lesquelles  
ils dévient »  
Léonard, traité sur la sobriété



Nous avons choisi, ici, de nous appuyer sur le rapport Thierry (vice-président sortant du CSTS) de mars 2016, rédigé sur demande de la Ministre Mme Touraine. Nous ne revenons ici que sur la troisième partie du rapport : Contribuer à la prévention des dérives radicales. Nous mettons ce rapport en regard des résultats de l'enquête menée par le CPSP auprès de ses adhérents dans le courant du premier trimestre 2017. 7 des 12 associations ont répondu, représentant 77% des éducateurs présents à Paris. Pour rappel, en 2014 environ 16.200 jeunes étaient en lien avec les éducateurs de PS.

### LES SITUATIONS DE DERIVES RADICALES IDENTIFIEES

Le rapport retient comme définition de la dérive radicale « un processus d'adhésion à une idéologie extrémiste, conduisant à une rupture radicale avec l'ordre établi, à une auto-exclusion de la société, et favorable à un passage à l'acte violent », « l'auto-exclusion, la rupture des liens familiaux, sociaux, relationnels en particulier constituant un symptôme crucial sur lequel le travail social peut encore espérer agir ». « Cette définition doit permettre de distinguer les processus de radicalisation des intégrismes religieux ou des comportements de provocation liés à l'adolescence ».

3/7 associations indiquent que leurs équipes ont identifié un/des jeunes(s) concernés par le risque de radicalisation religieuse. 3/7 associations (2 des 3 précédentes) disent avoir été interpellées par un partenaire au sujet de jeunes concernés, par la DASES pour les 3. Une association a, en plus, été interpellée par la Mission locale. 1/7 association a identifié un jeune accompagné présent sur zone de combat.

### QUELLE PLACE POUR LA PREVENTION SPECIALISEE DANS LA PREVENTION DE LA RADICALISATION ?

La prévention du passage à l'acte « n'est pas une mission spécifique pour les travailleurs sociaux, mais cela fait partie intégrante de leur rôle en matière de protection de l'enfance et dans une certaine mesure de lutte contre l'exclusion. Il faut du reste à tout prix éviter, sur certains sites, d'enfermer les éducateurs de rue dans une fonction de prévention de la radicalisation, ou de créer une nouvelle catégorie d'intervenants spécifiques, ou de privilégier des associations focalisées sur cette pointe émergée de l'iceberg ». On pourra mettre l'accent sur : « des actions multi médias de sensibilisation et de prévention  
CPSP, 35 rue Jussieu, 75005 Paris [cpsp.deleguee@gmail.com](mailto:cpsp.deleguee@gmail.com) 07.61.89.45.18

de l'infiltration des thèses complotistes, à partir de projets ou de demandes multiples des jeunes » (conférences sur le Proche Orient, débats sur les discriminations, représentations théâtrales...) pour « faire écho à des préoccupations politiques des jeunes », en « travaillant sur les dynamiques de groupe ». Pour lutter contre le complotisme, « il ne sert à rien de contredire par des arguments rationnels les délires complotistes chez un jeune endoctriné », même si « l'humour et la dérision peuvent avoir un effet lorsque le processus d'enfermement dans l'univers complotiste n'est pas trop avancé ». Les « éducateurs de rue recherchent l'appui d'un tiers pour redonner confiance au jeune et l'amener à se poser des questions, essaient de trouver une faille affective qui puisse convaincre le jeune de rompre son isolement, avec l'aide d'un très proche qu'il faudrait ménager ou protéger (mère, petit frère ou sœur...) ».

Pour les associations adhérentes du CPSP, la PS contribue, à travers ses missions, à la Prévention de la radicalisation. Nous essayons au quotidien de transmettre des valeurs républicaines, citoyennes, des valeurs de tolérance. La PS a une place de vigie qui doit intervenir dès lors que le risque est avéré au même titre que celui relevant de la protection de l'enfance qui peut nous conduire à signaler un jeune en danger aux services de la PE ou au Juge pour enfants. Comme pour la délinquance, l'action de la PS participe en creux à la prévention de la radicalisation. La PS prévient la radicalisation parce qu'elle travaille sur la socialisation des jeunes, sur le lien, la relation jeune/adulte et son maintien.

### QUELLES ACTIONS POUR PARTICIPER A LA PREVENTION DE LA RADICALISATION ?

Le rapport souligne qu'il « n'existe pas de profil type de la personne radicalisée : diversité géographique et sociale, énorme majorité de jeunes (plus de 90% de moins de 25 ans et 20% de mineurs), un pourcentage croissant de femmes (30%), les nouveaux convertis ou supposés tels représentant 38% des signalements, avec une diversité sociale encore plus forte que pour les autres signalements ». « Quelques traits émergent des témoignages des acteurs de terrain : la présence d'une faille personnelle, la désaffiliation sociale et le manque de repères culturels, la rencontre d'un recruteur, la survenance de facteurs déclenchant (déception affective, conflit avec les proches, échec scolaire, sportif ou personnel), la recherche d'une identité de refuge ou de substitution ». Dès lors, « il ne peut y avoir d'approche unidimensionnelle des actions de prévention, mais des accents à mettre sur l'estime de soi (contre la victimisation et pour l'apprentissage d'une autonomie de jugement) et la ré affiliation sociale ».

Nos actions participent de l'accès à la citoyenneté des jeunes et des familles que nous côtoyons et que nous accompagnons ; elles participent de la prévention de diverses formes de marginalité. Notre vocation et notre métier sont de travailler à l'inclusion des jeunes et des jeunes adultes. Cela passe par des interventions diverses dans leur forme et leur modalité. Il nous semble que chacune de nos actions participe donc de la prévention de la radicalisation et notamment :

- Le travail de rue, dont les échanges en rue suite aux attentats ou selon l'actualité ;
- L'accueil au local éducatif,
- Les séjours,

- Les ateliers spécifiques (écriture, boxe, foot...), dont ceux de théâtre, très utilisés pour aborder particulièrement des sujets délicats comme ceux de la religion, des discriminations..., ciné-débat, GLIC,
- Les espaces de parole,
- La relation de confiance,
- Le débat argumenté et étayé, tout en utilisant les pas de côté avec de l'humour par exemple,
- Rencontre avec un théologien musulman,
- Projet d'actions citoyennes,
- Mise en place des groupes de délégués de différentes tranches d'âge élus par leurs pairs. Ces groupes délégués se réunissent régulièrement pour s'informer, échanger sur les évolutions du quartier et sur la manière dont ils vivent dans leurs environnements.

## LE SIGNALEMENT DES SITUATIONS ET LA CPRAF

Enfin, « lorsque le danger est avéré, il peut être nécessaire de procéder à un signalement », lorsque le « faisceau d'indices réuni étaye la gravité du danger et l'inexistence d'options alternatives réalistes à la décision de signaler ». Les mineurs sont alors « en priorité signalés aux dispositifs spécifiques de protection de l'enfance ». « Les éducateurs qui ont procédé à ce type de signalements ne l'ont fait qu'avec l'aval de leur hiérarchie et si possible après avoir pu consulter un référent ou une instance collégiale. Ils souhaitent être tenus au courant des suites données, notamment en matière de suivi social, ce qui est loin d'être toujours le cas ».

2/7 associations ont formé leurs éducateurs aux indicateurs de basculement vers la radicalisation du CIPDR. 1/7 association ne souhaiterait cependant pas de formation sur le sujet. 4/7 associations trouveraient une formation sur ce sujet intéressante.

Aucune association n'a eu à contacter le numéro vert de Stop djihadisme.

7/7 associations ont informé leurs équipes concernant le fonctionnement et le rôle de la CPRAF.

3/7 associations ont été interpellées par la DASES concernant un jeune dont la situation allait être analysée en CPRAF, pour 6 jeunes au total. 4 jeunes n'étaient pas connus de l'équipe, voire pas sur le territoire. Concernant les 2 autres, cela n'a rien changé car l'équipe était déjà très en lien avec eux. Aucune équipe n'a eu de retour suite aux CPRAF. Aucune remarque particulière concernant cette cellule n'émerge.

## ACCOMPAGNER LES EQUIPES A SE POSITIONNER

2/7 associations indiquent ne pas avoir eu d'échanges sur le fait religieux au sein des équipes. Quelques précisions pour les autres :

- Régulièrement en réunion d'équipe, la thématique est abordée de manière "sereine et objective" : le Hallal, la pratique des jeunes, la place de la famille, les postures éducatives à adopter...
- Echanges collectifs ou plus individuels mais informels après des événements d'actualité en lien avec la thématique (attentats, conflit syrien, internet et les théories complotistes et conspirationnistes...)
- Rencontre de l'Imam Aumonier des prisons,
- Réunion gestion et pédagogie : thème laïcité et faits religieux

4/7 associations n'ont pas fait appel à des intervenants extérieurs pour accompagner une élaboration sur la place de la religion dans les pratiques et le métier des éducateurs de rue. Pour les autres :

- Formation "Faits religieux et laïcité",
- Imam : pratique du Ramadan dans les activités des équipes (séjours...), historien sur la laïcité,
- Journée sur le thème de la radicalisation avec comme invité le substitut procureur chargé de la radicalisation,
- Participation aux formations de la Dases.

7/7 associations ont envoyé les éducateurs volontaires aux formations de la DASES sur la prévention de la radicalisation. 3/7 associations font état de demandes non satisfaites pour cause de manque de places.

Les remarques concernant ces formations :

- Risques nombreux d'amalgame et de stigmatisation,
- Privilégier les formations où les intervenants suite à leurs contributions, échangent avec l'auditoire et partagent des exemples concrets.